

Comment réaliser un bilan de contrat de milieu ?



Le Syndicat Mixte Ardèche Claire est la structure porteuse de contrats de rivière et du SAGE* sur le bassin versant de l'Ardèche. A ce titre, il a été en charge du bilan du contrat « Ardèche et affluents d'amont » en 2015. Dans cette étude réalisée par un prestataire, ce sont tous les acteurs de l'eau qui ont été sollicités afin d'établir le bilan de sept années d'actions menées pour une gestion efficace du cours d'eau.

Interview d'Anne FELL,

Chargée de mission Contrat de Rivière

Syndicat Mixte Ardèche Claire



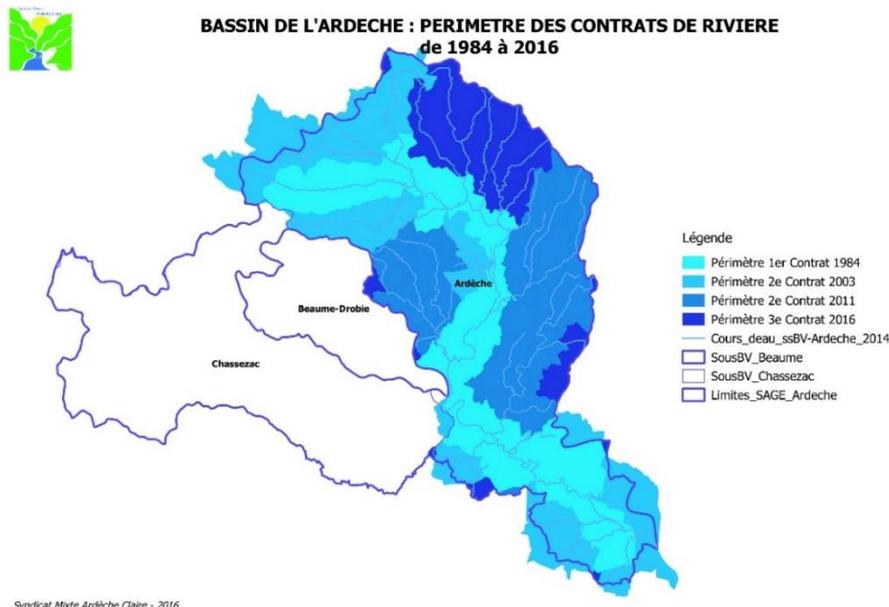
©Anne Fell

Qu'en est-il de la gestion intégrée de l'eau sur le bassin versant de l'Ardèche ?

Le **Syndicat Mixte Ardèche Claire** travaille à deux échelles. Celle du bassin versant de l'Ardèche, pour **l'élaboration et la mise en œuvre des outils de planification et la coordination des actions** : c'est la **structure porteuse du SAGE**, approuvé en 2012, et du **PAPI***, en cours d'élaboration. Pour la partie opérationnelle, le Syndicat travaille à l'échelle du sous-bassin de l'Ardèche en tant que **structure porteuse de deux contrats de rivière successifs** « **Ardèche Claire** » (1984-1993) et « **Ardèche et affluents d'amont** » (2007-2014). Un troisième contrat « **Sous-bassin de l'Ardèche** » est actuellement en phase d'élaboration et sera soumis à la CLE* fin 2016. Le **Syndicat du Chassezac** et le **Syndicat des Rivières Beaume et Drobie** sont respectivement structures porteuses des contrats de rivière des sous-bassins du Chassezac et Beaume-Drobie, signés en 2015.

Le contrat « **Ardèche Claire** » a été un des premiers contrats de milieux en France. Il était centré sur le plus urgent : la **qualité de l'eau**, et s'appliquait à 35 communes. Le second contrat, « **Ardèche et affluents d'amont** », localisé sur un périmètre de 56 communes, englobait diverses thématiques de gestion de l'eau avec notamment un volet innovant sur **l'organisation des pratiques de loisirs**. Il a été réajusté à mi-parcours par rapport à la mise en œuvre du SAGE. Quant au troisième contrat, « **Sous-bassin de l'Ardèche** » qui inclut 111 communes, il est plus axé sur les **fonctionnalités des milieux**.

Les conclusions des précédents contrats et les analyses prospectives ont bien sûr contribué à l'élaboration du troisième. Il a fallu aussi prendre en compte l'évolution du contexte réglementaire, le nouveau cycle du **SDAGE***, la mise en œuvre du **SAGE** pour l'aspect quantitatif, et le programme d'action du **PAPI*** en lien avec la compétence GEMAPI*.



Quelle méthode pour la réalisation du bilan du contrat « Ardèche et affluents d'amont » ?

Au préalable, nous nous sommes renseignés sur les **démarches existant sur d'autres territoires**. Nous avons demandé à l'Agence de l'eau Rhône-Méditerranée et Corse des exemples de bilans qui s'étaient bien déroulés, puis nous avons pris contact avec les structures porteuses. Nous avons ainsi pu récupérer des cahiers des charges qui ont servi de base à nos réflexions.

Nous avons décidé de passer par un **prestataire** afin de bénéficier d'un **regard extérieur** et que les acteurs consultés se sentent plus libres de s'exprimer. Nous avons constitué un **groupe de travail** composé de représentants de l'Agence de l'eau, de la DDT*, de la fédération de pêche, d'associations environnementales, de maîtres d'ouvrages en assainissement... Ce groupe a travaillé sur le cahier des charges, les indicateurs et les éléments à fournir au prestataire. Le recensement des données a nécessité une attention particulière car le temps de l'étude dépendait de leur disponibilité.

Sur quelle documentation vous êtes-vous appuyés ?

Le **bilan de mi-parcours**, effectué en interne en 2011, a été l'élément central. Nous avons pu réutiliser, entre autres, le prévisionnel, l'avancement technique et financier, les explications sur comment caractériser l'écart par rapport à l'état initial, et le tableau de suivi.

Nous avons fourni au prestataire :

- le **suivi technique et financier** détaillé du contrat ;
- des **études** préalables au contrat de rivière et au SAGE ;
- les **plans de gestion** ;
- la **structuration du territoire** en termes de gouvernance (syndicats, EPCI*...) ;
- les **programmes** associés à la gestion de l'eau (PAPI*, SCoT*, programme du Parc Naturel...).

En complément, il a été chargé de recueillir les **informations démographiques et économiques**.

Quel investissement représente ce bilan ?

Le **travail du prestataire** a duré **un an** pour un budget de **56 000 €**. Nous sommes satisfaits de l'étude qui s'est déroulée de façon exemplaire. La collaboration avec le prestataire s'est bien passée et le document a été remis dans les délais.

De notre côté, il a fallu effectuer les recherches préalables, constituer le cahier des charges, analyser les réponses à l'appel d'offre et suivre la consultation. Les phases d'évaluation et de conclusion ont nécessité un appui plus important. **Nous estimons avoir consacré au bilan un équivalent de 12 semaines réparties sur un an et demi.**

Il faut prendre en considération que **le bilan du contrat n'est pas une fin en soi**. Il représente une **ressource utile**, une **base de travail**. En particulier, les **préconisations** nous guident dans nos réflexions actuelles. De plus comme ce bilan a impliqué l'ensemble des acteurs et a été validé par la CLE, il est **légitimé sur le territoire**. Il **va servir notamment pour le SAGE** et **favorisera l'acceptation des actions à venir** par les différents acteurs.

Que conseillerez-vous aux structures porteuses pour les aider dans l'élaboration de leur bilan de contrat ?

Une implication de l'ensemble des acteurs concernés

Le groupe de travail a permis de **confronter les points de vue**, de **faciliter la récupération des données** et de **sensibiliser les acteurs**. Les discussions du groupe de travail ont rassuré les acteurs locaux sur le contenu et les attendus de l'évaluation.

Les trois premières phases se sont appuyées sur des rencontres d'acteurs et des entretiens. Beaucoup de monde a été sollicité. En retour, nous avons tenu à **les associer au rendu final du bilan** à travers un **comité de pilotage élargi** composé de tous les élus des communes concernées, de représentants des usagers, de membres de la CLE, de maîtres d'ouvrages, de représentants des institutions... Une **vidéo** a aussi été réalisée pour synthétiser et diffuser le bilan du contrat de rivière. Elle a été très appréciée par l'ensemble des acteurs ayant participé à l'étude.

Des échanges directs avec le prestataire

Un des maîtres d'ouvrage a proposé d'inclure une **étape de négociations** dans l'appel d'offre. Nous avons auditionné les trois candidats dont nous avons retenu les dossiers. Cette négociation a été l'occasion de revenir sur les offres techniques, le chiffrage et de rajouter des spécificités qui manquaient aux réponses. Nous avons pu avoir un contact direct avec les chargés d'étude, échanger et les accompagner dans leur appropriation du sujet. **Que ce soit avec le groupe de travail ou avec le prestataire, l'aspect relationnel a été fondamental et enrichissant.**



Document du bilan de contrat

Une vigilance sur le traitement des données

Malgré nos précautions, les premières phases ont duré plus que prévu, car il y avait **beaucoup de données à traiter**. Heureusement que les phases suivantes ont été moins longues, cela s'est compensé. Plus on fournit des données propres, plus il est facile pour le bureau d'étude de les utiliser, ce qui se répercute sur le budget. Il faut **trouver un compromis entre le temps dont l'on dispose pour s'occuper des données et le coût envisagé** pour l'étude.

Une même structure porteuse pour le contrat-de milieux et le SAGE, un atout indéniable

Nous avons constaté que le fait d'avoir la même structure porteuse pour le contrat de rivière et pour le SAGE a optimisé le travail. Le chargé de mission SAGE étant dans le bureau d'à côté, **les transmissions d'informations sont immédiates**. Comme le contrat « *Ardèche et affluents d'amont* » a été élaboré en même temps que le SAGE, nous avons **gagné en temps et en efficacité**. Cela a assuré la **cohérence** entre les deux procédures qui se sont nourries l'une de l'autre et ont partagé les **données**.

EN SAVOIR PLUS

- Site internet du [Syndicat Mixte Ardèche Claire](#)
- [Vidéo](#) du bilan du contrat « Ardèche et affluents d'amont »
- Fiche du contrat [« Ardèche Claire »](#)
- Fiche du contrat [« Ardèche et affluents d'amont »](#)
- Fiche du contrat « [Sous-bassin de l'Ardèche](#) »

*

SAGE : Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux

PAPI : Programmes d'Actions de Prévention des Inondations

CLE : Commission Locale de l'Eau

SDAGE : Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux

GEMAPI : Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations

DDT : Direction Départementale des Territoires

EPCI : Etablissement Public de Coopération Intercommunale

SCoT : Schéma de COhérence Territoriale

RCO : Réseau de Contrôle Opérationnel

RCS : Réseau de Contrôle de Surveillance

SATESE : Service d'Assistance Technique aux Exploitants de Station d'Epuration